

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 juillet 2024 à 20h30

Urbanisme, Patrimoine, Habitat et Commerce

19. Création d'une déchèterie à Vire Normandie – Avis sur la demande d'enregistrement

Lucien BAZIN donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

L'Intercom de la Vire au Noireau a effectué une demande d'enregistrement en vue de la création d'une déchèterie sur le territoire de VIRE NORMANDIE ;

En conséquence, par arrêté du 3 mai 2024, M. le Préfet a ouvert une consultation du public du lundi 17 juin au lundi 15 juillet 2024 inclus.

Conformément aux dispositions de l'article L512-7-3 du Code de l'Environnement, il invite le Conseil Municipal à donner un avis sur cette demande.

Le rayon d'affichage réglementaire comprenant les communes concernées par les risques et inconvénients dont l'activité peut être la source inclut VIRE NORMANDIE et SOULEUVRE EN BOCAGE.

Ce rapport a pour objet de vous présenter les principaux impacts induits par cette activité. Ils sont détaillés dans le dossier de demande d'enregistrement consultable tout au long de la consultation du public en mairies de Vire Normandie et de Souleuvre en Bocage.

1 – Présentation du projet

Le projet consiste en la création d'une déchèterie à VIRE NORMANDIE, la Chasse de Tracy, parcelles A 763, 810, 813, 814, 900 et 818, la déchèterie existante située lieu-dit Canvie étant obsolète et sous-dimensionnée.

Le site retenu possède une position particulière, pivot entre grand territoire au Nord et zones d'activités au Sud.

2 – Impact sur l'environnement et gestion des risques (dossier d'enregistrement PJ.6)

- L'envol des poussières : des mesures et dispositions seront prises pour que le fonctionnement du site ne soit pas à l'origine de poussières dans l'environnement.
- Accessibilité : la voie d'accès sera aménagée de manière à ne pas perturber la circulation sur la voie publique.
- Prévention des pollutions : pas de rejet dans les nappes, installation conçue pour qu'il n'y ait pas de rejet direct dans le milieu naturel même en cas d'accident. Brûlage à l'air libre des déchets interdit.
- Nuisances sonores et odorantes : l'exploitant prend toutes disposition pour limiter au maximum ces nuisances.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240708-D2024070819-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2024

Publication : 10/07/2024

Délibération n°2024/07/08/19 du 8 juillet 2024 à 20h30



- Admission des déchets : les déchets seront réceptionnés pendant les heures d'ouverture de l'installation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles R512-46-1 et suivants, stipulant que toute personne qui se propose de mettre en service une installation soumise à enregistrement adresse, dans les conditions de la présente sous-section, une demande au préfet du département dans lequel cette installation doit être implantée.

Vu la demande d'enregistrement déposée le 26 janvier 2024, complétée le 15 mars 2024 par Madame la Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau dont le siège social est situé 20 rue d'Aignaux à Vire Normandie relative à une demande de création d'une déchèterie sur la commune de Vire Normandie ; cette activité étant soumise à l'enregistrement, conformément à la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement,

Vu l'arrêté de M. le Préfet du Calvados en date du 3 mai 2024,

Considérant que l'Intercom de la Vire au Noireau a effectué une demande d'enregistrement en vue de la création d'une déchèterie,

Considérant que le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis dans le cadre de la consultation du public prescrite par le préfet et se déroulant du 17 juin au 15 juillet 2024 inclus,

Considérant l'avis favorable de la Commission Urbanisme, Patrimoine, Habitat, Commerce du 10 juin 2024,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 27 juin 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'émettre un avis favorable à la requête de l'Intercom de la Vire au Noireau,
- D'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette délibération.
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	45	9
Vote Pour	45	9
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240708-D2024070819-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2024

Publication : 10/07/2024

Délibération n°2024/07/08/19 du 8 juillet 2024 à 20h30

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 36

Quorum (24) : Atteint

Nombre de membres excusés : 09

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 09

Nombre de membres absents : 02

Le 8 juillet 2024 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 2 juillet 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 2 juillet 2024.

Dimitri RENAULT a été nommé secrétaire de séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
ALLEGRE Gilles		<input checked="" type="checkbox"/>		LAURENT Françoise
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		RENAULT Dimitri
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		COIGNARD Cindy
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange		<input checked="" type="checkbox"/>		GOETHALS Corentin
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick		<input checked="" type="checkbox"/>		DROULLON Joël
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LAURENT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060175_20240708_D2024070819_DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2024
Publication : 10/07/2024

Délibération n°2024/07/08/19 du 8 juillet 2024 à 20h30

LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		MALOISEL Gilles
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine		<input checked="" type="checkbox"/>		OLLIVIER Valérie
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane		<input checked="" type="checkbox"/>		DESMOTTES Nicole
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		PICOT Régis
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBLIN Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240708-D2024070819-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2024

Publication : 10/07/2024

Délibération n°2024/07/08/19 du 8 juillet 2024 à 20h30

Le maire de Vire Normandie informe que la présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.